

114 – OLYMPIQUE SAINT-MAXIMINOIS / VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'association Olympique Saint-Maximinois créée en 1949 compte pour l'année 2019, 528 adhérents dont 332 enfants. En nombre, il s'agit de la première association communale.

Par courriel du 14 juin 2019, Madame la Présidente de l'association a sollicité la commune pour le versement d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation sur trois jours des festivités relatives aux soixante-dix ans du club sur la commune.

Monsieur le Maire propose que la commune de Saint-Maximin participe au financement de ces festivités, et demande l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000,00 € qui sera versée sur le compte de l'association Olympique Saint-Maximinois de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Monsieur le Maire demande :

- d'approuver l'opportunité du versement de cette subvention,
- de l'autoriser à verser la subvention de 10 000,00 € précitée sur le compte de l'association Olympique Saint-Maximinois de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.